Image not found or type unknown

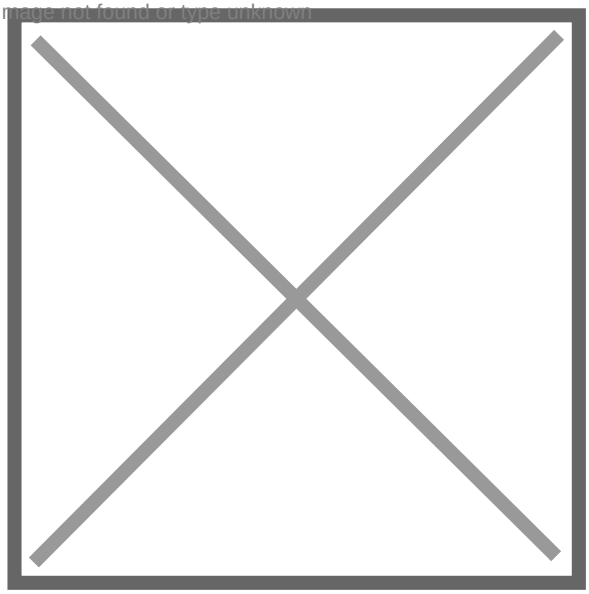

Refus de remboursement par mutuelle

Par **noy**, le **09/03/2009** à **17:11**

bonjour
suite au consultation chez ophtalmo octobre 2008, je me suis rendu chez opticien en déc.2008 pour des lunettes, mais par manque de temps je suis allé récupéré des lunette que le 03 janv2009, donc facture meme date. j'ai une mutuelle d'entreprise.

mon employeur a changé de mutuelle a partir de 1er janv 2009.
mon ancienne mutuelle refuse de me rembourser prétextant qure la date est de 3 janv 2009 et que le contrat a été résilié le 31 dec.2008.

que puisse je faire?? contre l'ancienne mutuelle, il possède la facture, le decompte, carte de garantie datant 13 déc.2008
merci d'avance de votre réponse

Par **chaber**, le **11/03/2009** à **15:05**

Bonjour,
Il est tout à fait normal que votre ancien assureur refuse de régler une facture postérieure à la résiliation.

Néanmoins, vous pouvez jouer sur le fait que l'opticien a encaissé votre réglement en date du xxxxxx, que la Sécu est intervenue en date du.yyyyy..
et que vous avez du recevoir un remboursement (faible bien entendu) de la dite mutuelle suite au sinistre du yyyyyy

Par **noy**, le **12/03/2009** à **13:28**

merci de votre réponse. en fait il faut seulement que je récupère plutot les lunettes chez l'opticien ainsi avoir la facture datant déc. 2008, car l'ancienne mutuelle s'en fichait de la date de commande ou date 'assemblage des lunettes tt ce qui compte pour eux c'est la date de la facture. pourtant j'ai ma carte de garantie de l'opticien précisant bien le 13 déc.2008

Par **chaber**, le **12/03/2009** à **14:29**

Beaucoup de mutuelles prévoient un forfait pour les montures, et,dans ce cas, demandent une facture

Si vous avez réglé la totalité à la commande de vos lunettes, vous devriez pouvoir justifier le prix de la monture.
Sur les bordereaux, tant Sécu que Mutuelle, figurent la date de l'évènement, la date de leur paiements respectifs ainsi que le montant payé effectivement.

L'opticien pourrait vous faire un courrier précisant que, à la date de la commande vous avez réglé la totalité par Chèque ou Carte, que le coût de la monture était de xxxx euros.

Je pense que votre affaire devrait se terminer favorablement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés